
Direction des normes d'emploi

Jeunes employés

Les normes minimales concernant les jours fériés, les congés, le salaire minimum et la cessation d'emploi s'appliquent à tous les employés, quel que soit leur âge. Les jeunes de 13, 14 ou 15 ans doivent suivre un cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs avant de pouvoir commencer à travailler, et il existe des règles qui limitent leurs heures de travail et les types de travail qu'ils peuvent effectuer.

À quoi doivent s'attendre les employeurs, les jeunes, les parents et les éducateurs?

Employeurs : Avant d'être autorisés à commencer à travailler, les jeunes doivent suivre le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs. En tant qu'employeur, vous devez recevoir leur certificat d'achèvement signé par leur parent ou tuteur. Vous devez également connaître et respecter les règles qui limitent les heures de travail des jeunes et les types de travail qu'ils peuvent effectuer.

Jeunes : Vous devez suivre le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs pour comprendre vos droits et responsabilités dans une relation d'emploi. Lorsque vous avez terminé le cours avec succès et que vous avez reçu votre certificat d'achèvement, vous pouvez commencer à travailler à condition que votre parent ait donné son consentement signé. Vous devez fournir à l'employeur une copie du certificat signé.

Parents ou tuteurs : Vous devez comprendre les restrictions de travail concernant les jeunes et décider si vous consentez à ce que votre enfant travaille. Si vous y consentez, vous devez signer le certificat d'achèvement de votre enfant.

Éducateurs : Vous pouvez utiliser ce cours pour préparer les jeunes à entrer sur le marché du travail.

Pourquoi les enfants et les jeunes doivent-ils connaître leurs droits et obligations en tant qu'employés?

Tous les employeurs et les employés doivent connaître leurs droits et obligations avant de s'entendre à propos d'un emploi. Les enfants et les jeunes peuvent être vulnérables et le fait de connaître leurs droits les aide à se protéger sur le lieu de travail.

Commencer un emploi revient à signer un contrat. Les employeurs ont certaines responsabilités, mais les contrats de travail imposent aussi des obligations aux employés. Se rendre au travail à l'heure convenue, suivre les instructions et les règles de sécurité au travail et donner un préavis approprié avant de mettre fin à un emploi, sont quelques-unes des obligations de l'employé.

Pourquoi les jeunes ont-ils besoin d'un Certificat de préparation des jeunes travailleurs?

Personne ne souhaite qu'un jeune se blesse au travail. Le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs enseigne aux jeunes les normes d'emploi et les exigences en matière de sécurité et d'hygiène au travail.

Les enfants de moins de 13 ans peuvent-ils être employés?

Non, les enfants de moins de 13 ans ne peuvent pas être employés.

Est-ce que je dois suivre le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs?

Si vous avez 13, 14 ou 15 ans, vous devez suivre ce cours.

Vous n'avez pas à suivre le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs:

- si vous êtes entrepreneur indépendant ou travailleur autonome, par exemple garder des enfants, distribuer des dépliants ou nettoyer une cour dans le quartier;
- si vous êtes bénévole d'un organisme de bienfaisance ou si on vous propose une expérience de travail dans le cadre d'un programme approuvé par l'école ou le gouvernement;
- si vous travaillez dans une ferme pour un membre de votre famille dans la production primaire de produits agricoles, comme le bétail ou les céréales.

Qui est-ce que le directeur des Normes d'emploi habilite à administrer un cours du Certification de préparation des jeunes travailleurs?

Le Cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs de SAFE Work Manitoba est approuvé par le directeur des Normes d'emploi.

J'ai un Permis de travail pour enfant. Est-ce que je dois suivre le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs?

Si vous voulez travailler pour un employeur différent de celui qui figure sur le permis et que vous avez 13, 14 ou 15 ans, vous devez suivre le cours.

Tant que vous travaillez pour l'employeur dont le nom figure sur le permis, vous n'avez pas besoin de suivre le cours.

À quel âge un enfant peut-il commencer à travailler?

Tous les jeunes de 13, 14 ou 15 ans doivent suivre le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs et obtenir un certificat d'achèvement qui doit être signé par leur parent ou tuteur avant de pouvoir travailler.

Est-ce qu'il y a des restrictions relatives à l'endroit où les jeunes de 13, 14 ou 15 ans peuvent travailler? ?

Oui, les jeunes de 13, 14 ou 15 ans ne peuvent pas travailler :

- dans un chantier de construction;
- sur des procédés industriels et de fabrication;
- sur un appareil de forage ou une plate-forme de maintenance;
- sur un échafaudage, fixe ou volant;
- dans le secteur de l'élagage, de la restauration, de l'entretien ou de l'enlèvement des arbres et arbustes;
- sur une échelle ou à une hauteur de plus de 1,5 mètre;
- avec des herbicides ou des pesticides;
- sans surveillance directe de la part d'un adulte.

Quelles restrictions additionnelles s'appliquent aux jeunes de 13 ans?

Les jeunes de 13 ans ne peuvent pas préparer des aliments s'ils ont besoin d'outils ou de machines dangereuses comme des friteuses, des trancheuses, des grils ou des couteaux. Ils peuvent quand même travailler dans des aires de préparation des aliments pour effectuer des tâches comme faire la vaisselle, préparer des salades ou remplir des commandes de boissons.

Y a-t-il des restrictions concernant l'endroit où les jeunes de moins de 18 ans peuvent travailler?

Oui, les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler :

- dans l'industrie forestière;
- dans une scierie;
- dans un espace clos;
- dans une mine souterraine ou sur le front de taille d'une carrière à ciel ouvert;
- dans le secteur de la réduction et de l'enlèvement de l'amiante.

Y a-t-il des restrictions concernant l'horaire de travail des jeunes?

Oui, les employés de 13, 14 ou 15 ans ne sont pas autorisés à travailler entre 23 h et 6 h.

Combien d'heures par semaine les jeunes sont-ils autorisés à travailler?

Pendant une semaine d'école, les jeunes de 13, 14 ou 15 ans peuvent travailler jusqu'à 20 heures par semaine. Pendant les vacances scolaires, les jeunes peuvent travailler autant que n'importe quel autre employé.

Les jeunes peuvent-ils travailler seuls?

Non, les jeunes de 13, 14 ou 15 ans ne sont pas autorisés à travailler seuls et doivent être supervisés directement par un adulte présent sur le lieu de travail. Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler seuls entre 23 h et 6 h.

Les jeunes peuvent-ils travailler dès qu'ils ont suivi le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs?

Oui. Les jeunes doivent remettre une copie de leur certificat d'achèvement à leur employeur avant de commencer à travailler. N'oubliez pas que la signature d'un parent ou tuteur attestant leur consentement est aussi requise.

Est-ce que je peux suivre le cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs en ligne?

Il est recommandé de suivre le cours menant au Certificat de préparation des jeunes travailleurs en ligne. Suivez les étapes ci-dessous :

1. Cliquez ici pour aller à la boutique de SAIN et SAUF au travail Manitoba.
2. Cliquez sur l'onglet « ELearning ».
3. Sélectionnez « Young Workers » du menu déroulant « Categories » pour faire afficher le cours menant au Certificat de préparation des jeunes travailleurs.
4. Cliquez sur le bouton « Get Started » associé à la version du cours que vous sélectionnez.
5. **Remarque :** Vous trouverez quatre versions du cours : des versions en haute définition et en basse définition en anglais et en français. Choisissez la version en haute définition si votre connexion Internet est très stable. Sinon, nous vous recommandons d'opter pour la définition en basse définition. Il n'y a qu'une différence entre les deux versions, à savoir que la version en haute définition renferme des animations.
6. Cliquez sur « Next » à côté de « This training is for me ».
7. On vous demandera de créer un compte ou d'ouvrir une session dans votre compte existant.
8. Une fois que vous avez ouvert une session et vous vous êtes inscrit, cliquez sur « Commencer à apprendre ».
9. Cliquez sur l'onglet « Tâche » pour trouver et commencer le cours. Vous devrez faire trois modules et répondre à un questionnaire. Vous devrez obtenir une note d'au moins 75 % au questionnaire pour réussir le cours.
10. Lorsque vous avez terminé le cours, vous pouvez accéder à votre certificat à l'onglet « Mes certificats ». Téléchargez et imprimez votre certificat. Faites-en plusieurs copies. Conservez-en une pour vos dossiers et remettez les autres aux employeurs potentiels avec votre demande d'emploi.
11. Si vous n'avez pas le temps de faire le cours pendant une même séance, vous pouvez y revenir plus tard pour le terminer. Vous n'avez qu'à ouvrir une session dans votre compte, à aller à l'onglet « Tâche », et à cliquer sur « Continuer » pour reprendre là où vous aviez arrêté.
12. Vous pouvez accéder à votre certificat en tout temps et le partager en ouvrant une session dans votre compte.
13. Vous trouverez également les renseignements pour accéder au cours et d'autres ressources, à safemanitoba.com/YWRCC.

Commencez le cours maintenant.

Que se passe-t-il si l'enfant change d'emploi?

Chaque permis indique le lieu de travail, le nom de l'enfant et les tâches qu'il est autorisé à accomplir. Le permis énumère également les conditions particulières qui doivent être respectées. Vous devez aviser la Direction des normes d'emploi de tout changement, sans quoi le permis pourrait ne plus être valide.

Si l'enfant souhaite changer d'employeur, il doit présenter une nouvelle demande de permis de travail pour enfant, même si les tâches et les heures de travail restent les mêmes.

Que dois-je faire si j'ai besoin d'une autre copie de mon Certificat de préparation des jeunes travailleurs?

Votre certificat est valide pendant trois ans. Si vous avez besoin de copies de votre certificat, [ouvrez une session dans votre compte](#) et imprimez des copies additionnelles. Si vous avez des questions ou avez suivi le cours dans l'ancienne version du portail et n'avez plus accès à votre certificat, veuillez communiquer avec SAIN et SAUF au travail Manitoba, en utilisant les coordonnées suivantes :

204 957-SAFE (7233) à Winnipeg

1 855 957-SAFE (7233) hors de Winnipeg

information@safeworkmanitoba.ca

www.safemanitoba.com

Que dois-je faire si je n'arrive pas à ouvrir une session du cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs?

Si vous devez réinitialiser votre mot de passe, allez à la [page de connexion](#) et cliquez sur « Mot de passe oublié ».

Veuillez noter que l'ancienne version du portail du cours en ligne ne sera plus accessible à compter du 28 février 2023. Si vous utilisiez ce portail, vous devrez peut-être recommencer le tout dans le [nouveau portail du cours](#).

Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec SAIN et SAUF au travail Manitoba, en utilisant les coordonnées suivantes :

204 957-SAFE (7233) à Winnipeg

1 855 957-SAFE (7233) hors de Winnipeg

information@safeworkmanitoba.ca

<http://www.safemanitoba.com/>

Existe-t-il des ressources pour que les éducateurs enseignent ce cours?

Oui. Sain et sauf au travail Manitoba propose une présentation PowerPoint et d'autres documents que les éducateurs peuvent utiliser pour préparer les jeunes à entrer sur le marché du travail. Pour plus de renseignements, consultez le site www.ywrc.safemanitoba.com/.

Que dois-je faire si je n'ai pas de connexion Internet pour suivre le cours en ligne?

Vous pouvez télécharger le guide et le cahier d'exercices.

Si vous ne pouvez pas télécharger le cahier d'exercices, communiquez avec la Direction des normes d'emploi, au 204 945-3325 ou au 1 800 821-4307, pour demander une copie du matériel pour le cours menant au Certificat de préparation des jeunes travailleurs.

Une fois que vous avez une copie du guide et du cahier d'exercices du cours menant au Certificat de préparation des jeunes travailleurs :

1. Remplissez le guide et le cahier d'exercices;
2. Faites l'examen en demandant une copie papier du test à la Direction des normes d'emploi, au 204 945-3325 ou au 1 800 821-4307;
3. Renvoyez le test à la Direction des normes d'emploi;
4. La Direction des normes d'emploi vous communiquera votre résultat au test et vous enverra votre certificat.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Direction des normes d'emploi :

Téléphone : 204 945-3352 ou, sans frais au Canada, 1 800 821-4307

Télécopieur : 204 948-3046

Site Web : www.gov.mb.ca/labour/standards/index.fr.html

Le présent document est un aperçu général et les renseignements qui s'y trouvent peuvent être modifiés. Pour obtenir des renseignements plus complets, veuillez consulter les lois en vigueur, notamment le *Code des normes d'emploi*, la *Loi sur les salaires dans l'industrie de la construction* et la *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs*, ou communiquez avec la Direction des normes d'emploi.

**Offerts dans de multiples formats
sur demande.**

le août 14, 2025

Fermer

manitoba.ca | 1-866-MANITOBA